Commune de PLOMEUR

Dossier de candidature

Hameau An Ero Hir

Commercialisation de 6 lots



CONTACT

☏02 98 82 04 65
mairie@plomeur.bzh
www.plomeur.com
1 place de La Mairie, 29120 Plomeur
1 plasenn an Ti-Kêr, 29120 Ploveur

Préambule

La commune de Plomeur entend mener une politique d'urbanisme soucieuse de l'intégration des projets immobiliers, en particulier ceux de l'habitat conformément au SCOT en vigueur. Elle souhaite également favoriser la création de logements à prix abordable pour permettre l'accession à la propriété des jeunes ménages du territoire, ainsi que la création de logements locatifs sociaux pour répondre aux demandes de sa population.

La commune a été sollicitée par le lotisseur « Atlantique Foncier » qui doit acquérir un terrain qui lui fait l'objet d'un projet de lotissement dénommé « An Ero Hir », situé route de Penmarc'h, en sortie de bourg.

Dans le cadre de ce lotissement, l'opérateur foncier met à la vente 6 lots, destinés prioritairement aux primo-accédants qui souhaitent acquérir un terrain pour y construire une maison d'habitation principale.

CONDITIONS DE COMMERCIALISATION

Dans le cadre de la commercialisation des lots du hameau An Ero Hir, la commune de Plomeur pose des critères d'éligibilité à la vente des terrains.

Seules les personnes physiques souhaitant construire une résidence principale d'un seul logement seront admissibles.
Ne seront pas recevables les candidatures pour établir une résidence secondaire, un bien à la location, des bureaux ou un local, ni celles présentées par les professionnels de l'immobilier (promoteurs, gestionnaires de biens, etc.).

La commune de Plomeur se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande si celui-ci ne correspond pas à la finalité recherchée qui relève de l'intérêt général.
Les modalités de commercialisation ont été adoptées par une délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2024.
Acheter un lot implique de respecter les règles préétablies et qui s'imposeront aux acquéreurs de lots et aux futures constructions.

Le règlement détaille :

- La procédure d'attribution des 6 lots,
- Les engagements des futurs acquéreurs envers la commune,
- Les engagements de la commune envers les futurs acquéreurs.

Procédure d'attribution :

La procédure d'attribution des six lots assure la transparence et l'équité de la municipalité dans son choix des acquéreurs. Les dossiers seront examinés par la commission ad hoc.

Les noms des acquéreurs retenus seront connus dans un délai de 3 semaines maximum à compter de la date de clôture des dépôts de candidature. En cas de nombre de points identiques pour plusieurs dossiers, la commission départagera et statuera en conséquence. En cas de désistement, ou d'incapacité financière du candidat, les lots seront proposés aux candidats suivants par ordre de classement.
Tous les candidats seront informés des résultats par courriel et la liste des candidats retenus sera affichée en mairie.
A l'issue de la désignation des acquéreurs, une promesse de vente entre l'acquéreur et le lotisseur sera signée sous deux mois.

Dépôt de candidature, modalités, délais :

Les dossiers de candidature devront être déposés en mairie, sous pli cacheté, contre remise d'un accusé de réception avec la date et l'heure.

PRIX DE VENTE



Le prix d'acquisition des terrains dépend du lot choisi.

Le plan du hameau est annexé.

Les prix sont indiqués à la fin du présent document.

Le prix des lots comprend :
Le terrain viabilisé
Le bornage du terrain par un géomètre



CALENDRIER

DECISION FINALE :
Décision rendue dans un délai de 3 semaines maximum à compter de la date de clôture des dépôts de candidature.

.....

2 MOIS APRES LA DÉSIGNATION DES ACQUÉREURS
Signature d'une promesse de vente entre l'acquéreur et le lotisseur.

.....

QUESTIONNAIRE DE CANDIDATURE

À RETOURNER COMPLÉTÉ

Avant d'aller plus loin…

PRIMO ACCEDANT

Le candidat ou les candidats (mariés, pacsés ou en union libre) a/ont pris connaissance de la condition sine qua none de n'avoir jamais été propriétaire d'un logement à la date de dépôt de candidature.

SITUATION FAMILIALE ACTUELLE

Candidat 1 :

☐ Célibataire ☐ Union libre ☐ Pacsés ☐ Mariés ☐ Séparé.e ☐ Divorcé.e ☐ Veuf.ve

Candidat 2 :

☐ Célibataire ☐ Union libre ☐ Pacsés ☐ Mariés ☐ Séparé.e ☐ Divorcé.e ☐ Veuf.ve

IDENTITÉ	IDENTITÉ
Candidat 1	Candidat 2
☐ Monsieur ☐ Madame	☐ Monsieur ☐ Madame
NOM ……	NOM ……
Prénom ……	Prénom ……
Date de naissance ……	Date de naissance ……
Adresse actuelle ……	Adresse actuelle ……
Téléphone ……	Téléphone ……
E. mail ……	E. mail ……
SITUATION PROFESSIONNELLE	SITUATION PROFESSIONNELLE
☐ Salarié ☐ Fonctionnaire	☐ Salarié ☐ Fonctionnaire
☐ Profession libérale ☐ Indépendant	☐ Profession libérale ☐ Indépendant
☐ Sans emploi	☐ Sans emploi

COMPOSITION FAMILIALE

NOMBRE D'ENFANT(S) À CHARGE FISCALEMENT

NOM(S), Prénom(s)	Date(s) de naissance	École fréquentée

Si le.s candidat.s, ou un enfant majeur vivant au foyer, est/sont titulaire.s de l'allocation adulte handicapé avec un taux d'invalidité de 80 %

NOM(S), Prénom(s)	Date(s) de naissance

SITUATION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

☐ Candidature d'une personne ou d'un couple (marié, pacsé, en union libre) dont le niveau de ressources ne dépasse pas celui fixé pour l'octroi d'un prêt à taux zéro, et présentant un plan de financement suffisant.

☐ Candidature d'une personne ou d'un ménage (marié, pacsé, en union libre) ne disposant pas d'opportunité foncière *.

☐ Candidature d'une personne ou d'un ménage (marié, pacsé, en union libre) dont le niveau de ressources dépasse celui fixé pour l'octroi d'un prêt à taux zéro de 1.2 fois la tranche concernée.

** Est considéré comme opportunité foncière tout élément patrimonial permettant l'accession du candidat à sa résidence principale car disposant de droits à construire particuliers : local ou bien professionnel pouvant accueillir un logement, détention suffisante de parts de SCI d'immeuble d'habitation, terrain constructible, patrimoine personnel ou des ascendants, etc.*

BAREME D'ATTRIBUTION DES LOTS

COCHEZ LES CASES VOUS CORRESPONDANT

LIEN AVEC LA COMMUNE- SITUATION DES MEMBRES DU FOYER

- ☐ Personne seule avec enfant ou couple résidant depuis au moins 2 ans dans un rayon d'au plus 10 kms de la commune*
- ☐ Personne seule avec enfant ou couple dont l'un des conjoints travaille depuis au moins 2 ans dans un rayon d'au plus 10 kms de la commune*
- ☐ Personne seule avec enfant ou couple dont l'un au moins des membres est en lien intergénérationnel avec un ou des habitants de la commune**

** Les durées sont calculées à compter de la date de dépôt de la candidature. Pour les ménages, chaque condition exigée doit être respectée par au moins l'un des conjoints.*

*** On entend par lien intergénérationnel enfant, parent, grand-parent.*

LOT SOUHAITE – 2 choix maximum

Le plan du lotissement est annexé au règlement.

Les lots proposés à la vente sont viabilisés, à savoir pourvus des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, lignes de téléphone/Internet et d'alimentation électrique.

Les branchements définitifs restent à la charge des acquéreurs. Chaque lot sera borné.

Les prix de vente TTC par lot, hors frais de notaire, ont été fixés par l'opérateur foncier en accord avec la mairie.

Tableau des lots et prix :

- ☐ ~~LOT 09- 369m² env. au prix de 39000€ net vendeur~~
- ☐ LOT 17- 453m² env. au prix de 40900€ net vendeur
- ☐ LOT 21- 371m² env. au prix de 39000€ net vendeur
- ☐ ~~LOT 22- 375m² env. au prix de 39900€ net vendeur~~
- ☐ ~~LOT 25- 377m² env. au prix de 39900€ net vendeur~~
- ☐ ~~LOT 30- 388m² env. au prix de 41300€ net vendeur~~

Il conviendra de rajouter la liste des frais non compris dans le prix de vente :

- 125,00 € de frais d'enregistrement de la promesse de vente,
- Frais de participation au dépôt de pièces du lotissement et frais de constitution de l'association syndicale pour 1/33ème

PIECES JUSTIFICATIVES

MERCI DE JOINDRE A VOTRE DOSSIER VOS PIECES JUSTIFICATIVES

Les pièces fournies seront utilisées pour l'instruction des dossiers et seront examinées par la commission d'attribution des lots mais ne seront pas communiquées à un tiers. Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Liste des pièces à fournir :

	Courrier motivant la candidature
	Copie des pièces d'identité de chaque candidat
	Copie des pièces d'identité du (des) enfants(s) ou copie du/des livret.s de famille
	Copie des avis d'imposition 2023 & 2024 sur les revenus 2022 & 2023 pour chaque candidat et/ou pour le couple
	Copie des 3 derniers bulletins de salaire de chaque candidat
	Si bénéficiaire de l'AAH, copie de la carte
	Copie du ou des contrats de bail justifiant d'une location sur les 12 derniers mois ou attestation d'hébergement : attestation sur l'honneur de la personne qui héberge
	Formulaire « Candidature d'acquisition » complété
	Engagement de respect du règlement de lotissement
	Engagement de respecter le présent règlement des attributions, les clauses anti spéculatives et l'attestation de véracité des informations transmises (cf. ci-dessous)
	Un accord de principe de votre banque (cet accord devra faire l'objet d'une réactualisation si la candidature est retenue)
	Différentes pièces ou documents demandés dans le formulaire « Candidature d'acquisition. »

ATTESTATION

Je soussigné.e :

Candidat 1 : ……

Candidat 2 : ……

Certifie et atteste que les informations déclarées ci-dessus sont exactes et que mon projet se pliera aux normes prescrites par le règlement.

Fait à …… Date : ……

Signatures

Candidat 1 Candidat 2

Règlement général de protection des données (RGPD) :
Vos données sont nécessaires à la collectivité, responsable de traitement, pour assurer le suivi des dossiers de candidatures et ceci dans un cadre contractuel. Elles sont communiquées à la commission ad hoc et au lotisseur. Elles sont conservées 5 ans à compter de l'achèvement des travaux relatifs au lotissement. Vous disposez de droits sur vos données (limitation, accès, rectification, effacement, portabilité) que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : mairie@plomeur.bzh ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou Le service RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.